Communiqué
Pour diffusion immédiate

CPRK en patrouille conjointe avec le SPVM à Montréal

Kuujjuaq, 11 novembre 2019 – La présidente de l'Administration régionale Kativik, Madame Jennifer Munick et le directeur du Corps de police régional Kativik (CPRK), Monsieur Jean-Pierre Larose ont effectué une patrouille conjointe au centre-ville de Montréal avec l'agent de liaison autochtone du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) M. Carlos DeAngelis pour rencontrer des membres de la communauté inuit qui habite la métropole et de comprendre leurs besoins.

Au fil des ans, la collaboration entre la police Kativik et le SPVM s'est intensifiée, notamment en ce qui a trait à la coopération dans les cas de disparition d'inuits. Cette visite aide à une meilleure collaboration entre les deux services de police, au bénéfice de la communauté inuite à Montréal.

M. DeAngelis a souligné l'importance de ce partenariat entre les deux corps de police surtout en ce qui concerne le maintien de liens de communications étroits entre le Grand Nord et la ville de Montréal où plusieurs inuits vivent des situations d'adaptation difficiles. Les cas de disparitions sont particulièrement pénibles. D'où l'importance de pouvoir communiquer rapidement avec les familles des disparus. M. Michel Martin, attaché à la police régionale de Kativik a aussi fait part de la problématique de logement pour les autochtones qui habitent Montréal et l'importance de les appuyer afin qu'ils puissent jouir de conditions de vie décentes dans la grande métropole.

Selon Madame Munick la collaboration étroite entre les deux corps policiers est devenu un atout important pour la sécurité et le bien-être des inuits habitant la métropole.

En revanche des policiers de la SPVM visiteront sous peu le Nunavik en vue de les sensibiliser aux valeurs et au mode de vie inuit.

-30-

Contact :
Mathieu Papillon-Darveau
Agent des medias sociaux
Administration régionale Kativik
Tél. : 819-964-2961, poste 2383
media@krg.ca

L'ARK est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'oeuvre, sécurité

du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.